



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

carte du combattant

Question écrite n° 73984

Texte de la question

M. Jean-Luc Prével attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants, sur la situation des appelés qui, après avoir effectué dix-huit ou vingt-quatre mois de service militaire en France ou en RFA, avaient terminé ce service en Algérie où ils avaient séjourné de six à huit mois pour un service global de vingt-huit à trente mois. Ces personnels étant peu nombreux, il lui demande de lui indiquer dans quelle mesure ces militaires peuvent prétendre à l'obtention de la carte du combattant.

Texte de la réponse

La concertation avec les associations regroupant les anciens combattants d'Afrique du Nord (AFN) a permis de mettre au point un nouveau critère permettant de reconnaître la qualité de combattant, propre aux particularités de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc : l'exposition prolongée au risque diffus de l'insécurité a été reconnue équivalente à la participation à une action de feu ou de combat. Cette durée d'exposition au risque, initialement fixée à dix-huit mois, a été réduite à quinze mois, puis à douze mois. Par dérogation, en raison des circonstances particulières de leur participation aux conflits, cette durée a été fixée à quatre mois pour les rappelés de 1956 et pour les personnels de la police métropolitaine envoyés en renfort à l'occasion des périodes de crise (bataille d'Alger, affaire des barricades, lutte contre l'OAS)... Grâce à ce dispositif, plus de 80 % des soldats ayant servi en AFN ont pu recevoir la carte du combattant et il n'est pas envisagé de l'assouplir une nouvelle fois.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Prével](#)

Circonscription : Vendée (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73984

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mars 2002, page 1349

Réponse publiée le : 6 mai 2002, page 2350